



NUMÉRO 74

HIVER 2023

P.2
MOT DU PRÉSIDENT

P.3
MOT DU DIRECTEUR
GÉNÉRAL ADJOINT

P. 5-14
NOUVELLES GÉNÉRALES

Président **ALEXANDRE
RICARD**



Chers amis, chères amies,

Comme vous, je suis attentivement les actions du Front commun, dont fait partie la FTQ, et je trouve cela inspirant. Je vois toutes ces personnes qui se mobilisent, qui sortent dans la rue dans le froid de novembre pour demander de meilleures conditions de travail et mon cœur de syndicaliste se remplit de fierté.

La prochaine fois, ce sera peut-être à notre tour. Avec l'année 2023 qui se termine, les prochaines négociations dans l'industrie de la construction se rapprochent. Il sera question de salaire, bien sûr, après que les patrons ont refusé notre demande de majorer les augmentations pour protéger notre pouvoir d'achat. D'autres revendications devront être sur la table pour s'assurer que notre milieu de travail demeure attractif, non seulement pour la nouvelle main-d'œuvre, mais aussi pour les travailleurs et travailleuses qui sont déjà sur les chantiers.

Il est aussi possible qu'on doive se mobiliser avant cela. Au moment d'écrire ces lignes, le gouvernement n'a pas encore déposé son projet de modernisation de la Loi R-20, loi qui encadre l'ensemble de l'industrie de la construction. Les changements proposés peuvent affecter le protocole de négociations, la juridiction des métiers et le développement de notre formation professionnelle. Le ministre Jean Boulet a déjà indiqué son intention de rendre les métiers plus « polyvalents », même si cette définition reste encore floue. D'ailleurs, nous avons rencontré le ministre pour lui faire part de nos préoccupations actuelles par rapport à différents dossiers. Vous pouvez voir plus de détails sur nos actions par rapport à la formation professionnelle à la page 4. La FTQ-Construction prévoit déposer un mémoire avec ses principales revendications. Vous pouvez trouver quelques-unes d'entre elles dans l'encadré à la page 5.

Même si nous suivons attentivement ces dossiers, rappelez-vous qu'au final, un mouvement a besoin de personnes prêtes à se mobiliser pour concrétiser ses demandes. Comme pour le Front commun, nous devons être une masse solidaire et unie pour exiger mieux, pour tous. Ensemble, on est la masse!

Je vous souhaite de joyeuses fêtes. Profitez bien de ces moments précieux avec votre famille et vos proches. On se revoit sur les chantiers en janvier!

Alexandre Ricard

Directeur général adjoint

FRANÇOIS LONGTIN



Chers confrères, chères consoeurs,

Vous avez tous entendu parler du dossier de la polyvalence des métiers. Permettez-moi de vous faire un portrait de la chronologie des événements depuis l'été.

Sous prétexte d'améliorer la productivité dans l'industrie, des travaux sur la polyvalence ont débuté l'été dernier par une consultation imposée et précipitée avec peu de balises. Le 29 mai dernier, la CCQ convoquait les membres du sous-comité professionnel (SCP) du métier de charpentier-menuisier pour le mois de juillet avec les questions suivantes : « Quelles tâches d'un autre métier souhaiteriez-vous ajouter à votre métier? Ou y a-t-il des tâches de votre métier que vous croyez qu'un autre métier pourrait faire? »

Sachez que tous les SCP de chacun des métiers ont été convoqués pour le même exercice. Lors de notre rencontre qui était paritaire syndicale-patronale, toutes les demandes, que ce soit pour ajouter ou partager une tâche, venaient des employeurs. Toutes ces propositions étaient par la suite soumises au vote. Aucune n'a été retenue.

À la mi-juillet, les SCP de tous les métiers avaient été tenus et tous avaient des résultats semblables, presque aucune proposition patronale retenue. Par la suite, le dossier de la polyvalence s'est rendu au Comité de la formation professionnelle de l'industrie de la construction (CFPIC), mais aucun consensus n'a eu lieu; les visions des parties étaient complètement opposées. Ensuite, le dossier a cheminé au Conseil d'administration (CA) de la CCQ qui l'a fait suivre directement au cabinet du ministre du Travail. Cet automne, le ministre du Travail a beaucoup fait parler avec sa déclaration à l'effet que de changer une porte dans une école implique sept corps de métiers au Québec. Vous, charpentiers-menuisiers, savez tous que cela est faux.

D'où viennent ces demandes? De vos employeurs ou plutôt des associations patronales? Si elles viennent à être adoptées, comment seront-elles appliquées sur vos chantiers? Arrêtons de vouloir dénaturer notre métier et celui des autres! Pour nous, ce qui contribue à diminuer les compétences, la polyvalence et la productivité, c'est le partage de tâches entre les métiers, l'ouverture des bassins à répétition et la diminution de la formation professionnelle. Concentrons-nous plutôt sur la maîtrise de tous les éléments de notre métier, laquelle peut être acquise par la formation et des expériences de travail diversifiées au sein des entreprises œuvrant en charpenterie-menuiserie.

Nous comprenons que les patrons ont trouvé une oreille attentive au cabinet du ministre. S'il y a des changements à faire pour améliorer notre industrie, cela doit se faire en identifiant les problématiques comme il le faut, en trouvant des solutions de façon paritaire et de bonne foi, non pas d'une façon cavalière, au détriment des travailleurs et travailleuses comme maintenant.

Au moment d'écrire ces lignes, le dossier de la polyvalence des métiers est toujours sur la table du ministre. D'ici à ce qu'on en sache plus, je vous souhaite un joyeux Noël et une bonne année 2024!

François Longtin



Une équipe de charpentiers-menuisiers sur un chantier de coffrage à L'Anse-Pleureuse en Gaspésie.

NOTRE RÉACTION À L'ANNONCE DU NOUVEAU PROGRAMME DE COURTE DURÉE EN CHARPENTERIE-MENUISERIE

Le 30 octobre dernier, le Premier ministre François Legault a annoncé la création d'une formation de courte durée menant à une attestation d'études professionnelles (AEP) rémunérée dans 5 métiers, dont le nôtre. Cette mesure a été présentée comme une voie de formation accélérée, permettant d'ajouter 5000 travailleurs formés sur les chantiers à partir de l'été 2024.

Le programme sera mis en place dès janvier dans plus de 40 centres de formation professionnelle et sera d'une durée de 4 à 6 mois seulement. En parallèle, le gouvernement a indiqué que des bourses à la diplomation pourront être versées aux finissants du DEP sous plusieurs conditions très limitatives.

Même si nous sommes en faveur d'offrir un soutien financier aux étudiants et étudiantes, la mise en place d'une AEP qui ampute de près de 50% les heures de formation du programme initial aura à notre avis des conséquences néfastes pour l'avenir de notre métier et de l'industrie.

L'importance de maintenir et valoriser le DEP

Pour nous, l'annonce des formations courtes - sans consultation des acteurs de l'industrie - est insuffisante pour régler la « rareté de main-d'œuvre ». En effet, même si l'industrie est en forte activité depuis 2017 et qu'on estime avoir besoin de 4500 charpentiers-menuisiers diplômés par année, le gouvernement n'a pas fait d'investissements en formation professionnelle à la hauteur des besoins depuis de nombreuses années. En effet, le nombre de diplômés en charpenterie-menuiserie n'a pas changé depuis 2015. Pourtant, il y a des listes d'attente pour notre DEP dans plusieurs régions.

Depuis des années, la CCQ et le gouvernement ont misé sur les ouvertures de bassins pour combler les besoins de main-

d'œuvre au lieu d'investir dans la formation initiale. **Pourtant, quand on investit en formation, les résultats sont clairs : les personnes qui sont formées travaillent plus d'heures annuellement et ont de meilleures chances de rester dans l'industrie à long terme.**

Nous craignons que ces formations courtes ne répondent pas aux réels besoins de l'industrie à moyen et long terme. Des investissements substantiels dans le DEP et dans des formules d'alternances travail-études (ATE) adaptées à notre industrie seraient plus profitables.

Nos actions dans le dossier

Des membres de notre équipe étaient présents lors de la conférence de presse du 30 octobre annonçant la création des AEP.

Nous avons écrit au ministre Bernard Drainville (Éducation) et au ministre Jean Boulet (Travail) pour solliciter une rencontre afin de discuter des impacts de l'introduction des AEP sur la formation professionnelle pour notre métier. Nous avons aussi envoyé des lettres aux responsables en matière de Travail, d'Éducation et d'Emploi des partis d'opposition à l'Assemblée nationale.

Nous avons rencontré M. Jean Boulet cet automne afin de lui faire part de nos préoccupations quant à la valorisation de la formation professionnelle, à l'importance du métier de charpentier-menuisier et à la rétention de la main-d'œuvre.

Nous allons continuer nos démarches sur ce dossier. Nous vous encourageons à vous tenir au courant en participant à vos assemblées syndicales.



Par Charles-Olivier Timperio, représentant pour la région de Granby

GRIEF GAGNÉ POUR UN CONGÉDIEMENT INJUSTIFIÉ

En mai dernier, je reçois un appel de la part de l'un de nos membres me disant qu'il venait de se faire congédier par son employeur sans aucun préavis, et cela, après 14 années à son service. Après avoir rencontré le travailleur afin d'entendre sa version des faits, j'en suis venu à la conclusion qu'il était la cible d'un congédiement injustifié. Je lui ai donc expliqué de quelle façon nous pouvions protéger ses droits et qu'avec son accord, le Local 9 lui suggérerait de déposer un grief envers son employeur pour exiger sa réintégration au sein de l'entreprise.

Suite au dépôt du grief, l'association patronale est entrée en communication avec moi pour que nous examinions les articles de convention qui avaient été transgressés. Je lui ai signalé

que nous exigeons la réintégration de notre membre au sein de l'entreprise ainsi que le dédommagement de pertes encourues. Après plusieurs semaines de négociations, nous sommes arrivés à une entente : l'employeur allait dédommager les pertes encourues de notre membre, mais ne le reprendrait pas au sein de son entreprise. Il était d'accord de lui donner un dédommagement supplémentaire pour compenser sa non réintégration.

Grâce à nos démarches et à la confiance de notre membre envers son syndicat, il est sorti de ce conflit la tête haute et avec un dédommagement total qui avoisine un montant de 16 000\$.

NOS REVENDICATIONS SUR LA MODERNISATION PRÉVUE À LA LOI R-20

Dans le dernier journal, nous vous avons parlé de la Loi R-20, la loi qui régit l'ensemble des éléments qui façonnent l'industrie de la construction, des tâches attribuées à chaque métier jusqu'aux mécanismes de négociation des conventions collectives.

Au moment d'écrire ces lignes, le projet de loi n'a pas encore été déposé. Cela n'a pas empêché la FTQ-Construction d'émettre des recommandations pour défendre les droits et intérêts des travailleurs et travailleuses qu'elle représente.

Voici un résumé de nos principales revendications :

Promouvoir l'industrie, la formation professionnelle et la compétence, notamment en augmentant le nombre de personnes diplômées dans les DEP et en mettant en place des programmes d'alternance travail-étude;

Améliorer la rétention et la stabilité de la main-d'œuvre régionale, notamment en faisant des appels d'offres régionalisées et assurant une planification des travaux publics;

Équilibrer le rapport de force lors des négociations, notamment en établissant un principe de rétroactivité et des dispositions anti-briseurs de grève pour notre industrie.

Pour suivre le dossier de près, nous vous invitons à participer à vos assemblées syndicales régionales. Nous envoyons aussi des mises à jour par courriel. Si vous ne recevez pas de courriels du Local 9, contactez votre bureau régional pour mettre à jour votre dossier.

Vos élus des conseils régionaux du Local 9 vous souhaitent un joyeux temps des Fêtes ainsi qu'une belle et heureuse année 2024!





Par Marcel Duchesne,
représentant pour le
Centre-du-Québec

FRAIS DE DÉPLACEMENT

Lors de mes visites de chantier, j'ai constaté que plusieurs travailleuses et travailleurs ne savent pas qu'ils ont droit à des frais de déplacement pour se rendre à leur travail dans certaines circonstances.

Il y a quatre conventions collectives dans l'industrie de la construction, soit une par secteur d'activité. La majorité des conventions prévoient des modalités pour le paiement des frais de déplacement en fonction de la distance entre l'adresse du domicile du salarié et l'adresse du chantier. Selon le secteur, il y a aussi des indemnités qui peuvent être prévues, selon la situation, pour les frais de stationnement, de traversier et pour les ponts à péage.

Vos représentants syndicaux sont les mieux placés pour répondre à vos questions sur les frais de déplacement. Ils sont également conscients des améliorations nécessaires à ces indemnités qui pourront être apportées aux tables de négociations afin de mieux répondre à vos besoins.

De plus, vous pouvez trouver de l'information à ce sujet dans votre carnet d'heures qui vous est remis par le Local 9 avec ce journal. Pour consulter votre convention collective, visitez notre site Web www.local9.quebec et rendez-vous dans la section **La paperasse**, puis dans l'onglet **Conventions collectives et salaires**.

J'en profite également pour vous rappeler que vous êtes toujours invités à vos assemblées syndicales, où la question des frais de déplacement peut être un bon sujet de discussion pour vos confrères et consœurs.

Toute l'équipe de Centre-du-Québec vous souhaite de joyeuses Fêtes!



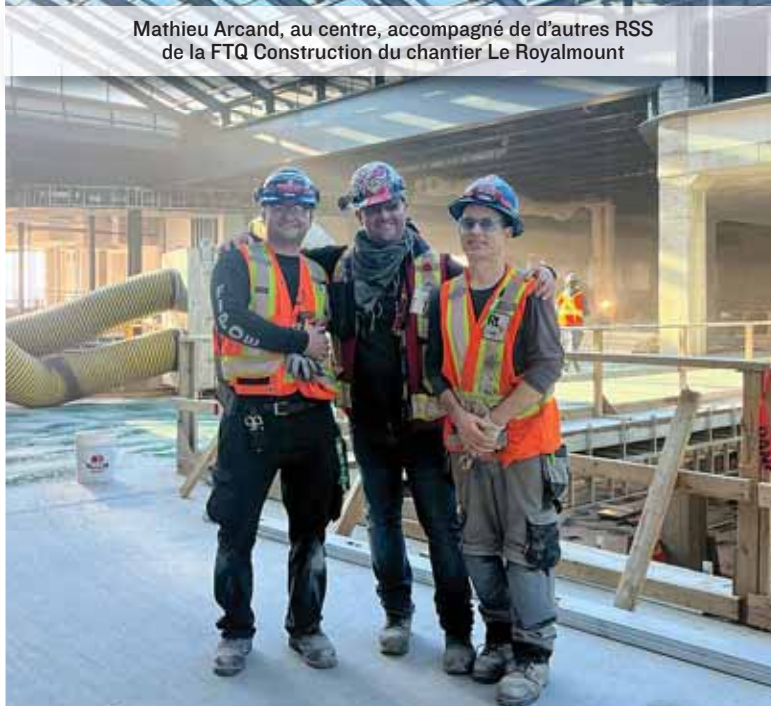
Par Mathieu Arcand,
notre RSS au chantier Le Royalmount

TÉMOIGNAGE D'UN REPRÉSENTANT EN SANTÉ SÉCURITÉ

J'ai l'honneur et le privilège de vous présenter le rôle d'un représentant en santé sécurité (RSS). Cela fait plus de 7 ans que j'exerce cette fonction avec passion et détermination afin d'améliorer les conditions de travail de nos travailleurs et travailleuses. Il faut rappeler que même si la réforme des lois en matière de santé et sécurité est entrée en vigueur récemment, les RSS sont parmi vous depuis plusieurs années, que ce soit sur des chantiers de grande importance ou sur des chantiers financés par le Fonds de solidarité FTQ.

Beaucoup d'énergie et d'efforts ont été déployés au fil des années afin de faire reconnaître la nécessité d'inclure les RSS sur nos chantiers à travers le Québec. Je tiens à remercier personnellement le père fondateur de cette grande aventure des RSS, M. François Patry. Il est important de se souvenir que sans lui, cette revendication n'aurait probablement jamais vu le jour. Certains d'entre vous l'avez connu comme représentant syndical, d'autres comme président du Local 9, mais il était également le responsable du dossier santé et sécurité à la FTQ Construction il y a plusieurs années. Il a été une grande source d'inspiration et de motivation pour moi.

Afin de mieux comprendre ce rôle, voici en quoi consiste les fonctions d'un RSS dans la vie de tous les jours. Chaque matin, notre mission est de faire une différence et de représenter au mieux de nos compétences nos consœurs et confrères en matière de santé sécurité sur les chantiers. ►



Benoît Lapierre, à gauche, RSS au chantier Nemaska Lithium en Mauricie.



Nous représentons le côté paritaire entre les travailleurs et les coordonnateurs SST, qui eux représentent le maître d'œuvre. Nos tâches consistent entre autres à :

- Faire des inspections quotidiennes des lieux de travail et émettre à qui de droit les dérogations aperçues lors des visites sur le chantier;
- Accompagner l'inspecteur de la CNESST lors de ses interventions sur le chantier;
- Participer aux enquêtes d'accidents et recevoir les copies des avis d'accidents;
- Aider les travailleurs et travailleuses de la construction dans l'exercice de leurs droits qui leur sont reconnus par la loi et les règlements;
- Intervenir dans le cas où un travailleur souhaite exercer son droit de refus de travail;
- Participer activement aux réunions du comité de chantier afin de faire corriger les situations de non-conformité;
- Assister, si nécessaire, aux rencontres de séances d'accueil du maître d'œuvre et des employeurs;
- Assister aux rencontres quotidiennes de santé sécurité et aux rencontres de sécurité spécifique à une tâche prévue dans le cadre du programme de prévention;
- Lorsque tous les moyens ont été entrepris pour aviser que des mesures correctives devraient être prises et que le non-respect d'une dérogation persiste, une plainte à la CNESST peut être déposée sans peur de représailles.

À titre de RSS, nous représentons l'ensemble des travailleurs et travailleuses sur les chantiers sans égard à leurs affiliations syndicales. Nous veillons à la santé sécurité de tous. Le travail est différent, mais complémentaire à celui des représentants : les RSS sont les porte-paroles uniquement sur les enjeux de santé sécurité, tandis que les représentants syndicaux peuvent intervenir en santé et sécurité, mais aussi pour tout ce qui a trait aux relations de travail.

Malheureusement, encore en 2023, beaucoup d'accidents surviennent sur

nos chantiers malgré les mesures mises en place par les employeurs. Nous constatons que celles-ci sont insuffisantes, puisque les statistiques ne cessent d'augmenter année après année.

Avec la venue des RSS sur les chantiers de construction au Québec, les travailleurs peuvent compter sur nous afin de faire un réel changement en matière de santé sécurité. Nous sommes là pour fournir de l'écoute et apporter un sentiment de sécurité à tous et chacun. Notre engagement est de régler les situations problématiques et non réglementaires, en plus de faire valoir les droits de nos travailleurs et travailleuses. Grâce à notre implication et notre professionnalisme, nous bâtissons une crédibilité envers les collègues, les sous-traitants, les maîtres d'œuvre et ainsi que la CNESST.

Devenir RSS, ça vous intéresse?

Si jamais vous souhaitez faire un véritable changement sur nos chantiers en matière de santé sécurité, je vous invite fortement à signifier votre intérêt au représentant syndical de votre région afin de rejoindre nos rangs comme RSS. Une formation est offerte dans le but de vous familiariser avec vos nouvelles fonctions. Trois règles doivent être respectées pour pouvoir postuler à titre de RSS :

- Avoir 10 000 heures dans le domaine de la construction;
- Être compagnon;
- Avoir un casier judiciaire vierge.

Dans cette grande aventure, vous pourrez toujours compter sur vos collègues RSS ainsi que sur vos représentants syndicaux pour vous épauler, répondre à vos questions et agir comme référence.

Seul on va plus vite, mais ensemble, nous allons plus loin! Unissons-nous pour la santé sécurité!

DÉPOUILLEMENT D'ARBRE DE NOËL

Le dimanche 3 décembre a eu lieu le dépouillement d'arbre de Noël annuel de la grande région de Montréal. Plus de 150 enfants de membres que nous représentons ont pu s'amuser dans les jeux gonflables, manger des friandises et recevoir leur cadeau du Père Noël en personne!

Merci à nos partenaires, aux bénévoles et à toutes les personnes qui contribuent chaque année à rendre cet événement magique pour les petits et les grands!

Plusieurs activités sont organisées par les comités de loisirs régionaux pour la période des Fêtes. Nous espérons que vous avez pu vous joindre à vos consœurs et confrères pour célébrer en famille!



25 ANS

DE FIDÉLITÉ

Voici quelques photos de remises de montre, soulignant 25 ans d'ancienneté avec la Fraternité.

**ENSEMBLE,
ON EST LA
MASSE!**



Alain Ross
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



George Cosimiuk
Montréal



Guy Beauséjour
Laurentides



Hugo Lefebvre
Lanaudière



Luc Desroches
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Rémi Horth
Bas St-Laurent / Gaspésie / Les Îles



Robert Degré
Valleyfield



Serge Dupuis
Québec

BONIFICATION DU RÉGIME MÉDIC J DÈS JANVIER 2024

Bonne nouvelle : nous vous annonçons une bonification de votre régime d'assurance complémentaire charpentier-menuisier.

Comme vous le savez, les charpentiers-menuisiers des secteurs IC-1 et génie civil sont couverts par un régime supplémentaire d'assurance (AJ), tel que prévu aux conventions collectives. Ce régime est financé par une cotisation supplémentaire de 0,17 \$ par heure travaillée dans le but d'offrir une meilleure couverture par rapport au régime Médic de base.

Le compte de ce régime a accumulé des surplus depuis quelques années puisque la cotisation de 0,17 \$ par heure n'était pas toute dépensée.

Lors des dernières consultations sur le régime d'assurance complémentaire des charpentiers-menuisiers, le Local 9 a rencontré la CCQ afin d'établir un plan pour l'utilisation responsable de ce surplus basé sur un coût d'environ 0,214 \$

par heure travaillée. Les autres associations syndicales ont soutenu le plan.

Voici un aperçu des éléments de l'assurance qui seront bonifiés à partir de janvier 2024 :

- Assurance-salaire
- Soins dentaires
- Soins de la vue
- Soins paramédicaux (chiropraxie, massothérapie, ostéopathie, physiothérapie et psychologie)
- Certains remboursements de frais de laboratoire
- Certains remboursements pour des appareils auditifs

Dans un contexte où l'inflation fait mal à notre portefeuille, nous espérons que ces bonifications seront bénéfiques pour vous et votre famille! Pour voir le détail des modifications, consultez votre dépliant de Médic Construction envoyé avec votre nouvelle carte.

Deux membres du Local 9 à l'œuvre sur un chantier à Montréal.

Perfectionnement en construction

500
FORMATIONS
GRATUITES

LE MEILLEUR
DE TOI, C'EST TOI!

Devenir encore meilleur grâce à de nouvelles compétences,
Y'A QUE TOI POUR FAIRE ÇA!

Inscris-toi à une activité de perfectionnement sur fiersetcompetents.com

**FIERS &
COMPÉTENTS**

PERFECTIONNEMENT EN CONSTRUCTION

Un charpentier-menuisier au lever du soleil sur l'autoroute 85 à St-Honoré-de-Témiscouata.



Par Frédéric Cambrini,
directeur adjoint

LE SAVIEZ-VOUS? LE CONCEPT D'ANCIENNETÉ DANS LE SECTEUR RÉSIDENTIEL

Notre convention collective du secteur résidentiel à des dispositions intéressantes, mais malheureusement méconnues au sujet de l'ancienneté. En effet, la section I2 de cette convention prévoit que lorsqu'un employeur décide de diminuer son personnel dû à un manque de travail et effectue des mises à pied, il doit suivre la procédure suivante :

« il met à pied le salarié du métier, de la spécialité ou de l'occupation concerné en commençant par celui qui a accumulé le moins d'heures travaillées chez l'employeur à la condition que le ou les salariés ayant accumulé plus d'heures travaillées aient l'expérience, l'habileté, la dextérité et les compétences nécessaires pour accomplir normalement les tâches à exécuter, le tout sous réserve du ratio compagnon-apprenti. »
(Article I2.04 I)

En tant que syndicaliste, je souhaite ardemment que cet article se retrouve dans l'ensemble de nos secteurs de travail pour vous permettre une certaine sécurité d'emploi.

Tant et aussi longtemps que nous ne placerons pas la sécurité d'emploi au premier rang des objectifs, il restera difficile pour nous comme travailleur de revendiquer et de se tenir debout devant des situations qui vont à l'encontre de nos intérêts comme charpentier-menuisier!

Au plaisir de vous rencontrer sur les chantiers et de profiter de l'occasion pour avoir de bonnes discussions avec vous!

Fiers charpentiers-menuisiers
de la région de la Mauricie.



Membre de la FTQ-Construction

Avantages pensés pour vous

Profitez de rabais exclusifs sur vos assurances
auto, habitation et véhicules de loisirs.

C'est gratuit :

- assistance routière, en combinant l'assurance auto et habitation
- étalement des paiements : jusqu'à 26 versements
- prise en charge du paiement des primes en cas d'invalidité totale

Demandez une soumission
au beneva.ca/ftq
ou au 1 866 551-2641.

beneva

Les avantages de dommages sont assurés par Société d'assurance Beneva inc. et distribués par Beneva inc. agissant en tant qu'agent de dommages et en tant que sous-traitant. En tout temps, consultez votre contrat d'assurance pour les détails et modalités relatives à leur utilisation. Consultez également les restrictions d'assurance. © Beneva inc. 2022
*** Ce logo n'a été créé que pour les membres de commerce de l'Ordre des Charpentiers-Menuisiers de la Mauricie.

RABAIS POUR NOS MEMBRES

Depuis quelques mois, nous avons reçu plusieurs nouveaux rabais qui se sont ajoutés à notre panoplie d'offres exclusives pour nos membres. Les détaillants participants incluent des magasins de vêtements de travail, des restaurants, des centres de sport et plus encore!

Pour avoir tous les détails, visitez notre site Web www.local9.quebec et dans le menu, choisissez **Partenaires**. Vous pourrez télécharger un PDF complet de toutes les offres offertes aux membres du Local 9.

Ensemble, on économise en masse!



Par Christian Lacroix, représentant pour Québec

HISTOIRE DE YOHAN MORNEAU

Yohan travaille sur le chantier de la Romaine. Le 4 juin 2019, il se renverse la cheville gauche en posant son pied trop près du bord d'un palier. Déséquilibré, il tombe et se frappe la même cheville sur un autre palier plus bas et ressent tout de suite une douleur. Il se rend au bureau d'Hydro-Québec et on le conduit à l'hôpital de Havre-Saint-Pierre. Aucune radiographie n'est faite, puisqu'il est encore en mesure de mettre son poids sur son pied et ne semble pas trop souffrant. Il retourne au travail. On lui assigne des tâches administratives pendant trois jours. Par la suite, on lui fournit un véhicule pour faire des commissions. Il marche sur son pied, mais boite et porte une orthèse.

Le 13 juin 2019, Yohan est en congé pour dix jours. De retour à Québec et inquiet en raison de la douleur qu'il ressent toujours à la cheville gauche, il passe une radiographie. Cependant, il n'obtient pas les résultats avant de retourner à la Romaine. Environ sept semaines plus tard, son médecin l'appelle pour lui annoncer qu'il a une fracture. Il lui demande de ne plus marcher sur son membre inférieur gauche et de se présenter à l'hôpital de Havre-Saint-Pierre. On lui fait un plâtre et il est placé en arrêt de travail complet.

Le 19 décembre 2019, toujours en arrêt de travail, Yohan est expertisé par le docteur à la demande de l'employeur. Des traitements de physiothérapie sont toujours en cours pendant qu'il est en arrêt de travail. Le docteur ne voit aucune contre-indication pour que Yohan retourne à son travail régulier. Il consolide la lésion avec suffisamment de soins et de traitements, tout en lui recommandant de continuer à effectuer des exercices de renforcement et de stabilité sur une base personnelle. À son avis, il ne persiste aucune atteinte permanente ni limitation fonctionnelle.

Le 30 septembre 2020, Yohan est examiné par le docteur du Bureau d'évaluation médicale. Il mentionne qu'on ne lui pose aucune question sur les exigences de son travail. Enfin, considérant une mobilité complète à la cheville gauche et l'absence d'instabilité, aucune atteinte permanente ni limitation fonctionnelle n'est retenue. La CNESST donne suite à cet avis et déclare le travailleur capable d'exercer son emploi. À ce moment, la CNESST arrête de payer son indemnité de remplacement du revenu, ainsi que tous les soins dont il bénéficiait, tel que la physiothérapie.

Toujours en septembre 2020, Yohan me contacte pour m'expliquer sa situation. Il n'a plus de revenu et il ne sait plus quoi faire. Nous avons pris en charge son dossier et nous avons contesté la décision de la CNESST. J'ai expliqué à Yohan que le chemin pouvait être très long et

ardu mais que c'est important de ne pas lâcher. Il était déterminé à faire reconnaître sa blessure et ses atteintes permanentes. En novembre 2020, à la suite de la contestation, la révision confirme la décision de la CNESST. Nous contestons donc cette nouvelle décision. Après une longue période pendant laquelle il reçoit une aide financière de dernier recours, Yohan se déniche un emploi dans une auberge. Il y fait de petits travaux qui ne nécessitent pas de marcher sur des terrains accidentés ou de travailler en hauteur, dans des échelles ou des échafauds, contrairement à son emploi de charpentier-menuisier.

Malgré la consolidation de sa lésion professionnelle par le Bureau d'évaluation médicale, Yohan est toujours suivi par son médecin traitant tous les deux ou trois mois. Dans son rapport médical du 3 novembre 2020, le docteur se dit en désaccord avec la décision de la CNESST rendue à la suite de l'avis du Bureau d'évaluation médicale. Il indique que Yohan est toujours en attente d'une consultation en physiothérapie.

Plusieurs autres examens sont demandés au cours des mois qui suivent par son médecin traitant. Le 3 mai 2023, il relève que les imageries par résonance magnétique démontrent des séquelles d'atteintes ligamentaires sans rupture complète.

Finalement, en juillet 2023, le jour « J » arrive. La cause de Yohan est entendue au Tribunal administratif du travail (TAT). L'avocat du Local 9, Me Mark-André Archambault, était avec lui pour le représenter. Il s'est passé plus de quatre années depuis l'accident. **Finalement, Yohan obtient gain de cause sur toute la ligne.** Le tribunal renverse la décision de la révision de la commission, déclare que Yohan avait droit aux indemnités depuis son accident et qu'il est consolidé en date du 3 mai 2023. La CNESST devra donc lui verser les sommes qui lui étaient dues entre le mois de septembre 2020 et le mois de mai 2023. Le TAT reconnaît également les atteintes permanentes et les limitations fonctionnelles. Notre membre aura également droit à l'indemnité de remplacement du revenu jusqu'à ce que la CNESST se prononce sur sa capacité à exercer un emploi convenable.

Yohan a pu compter sur l'aide de ses représentants syndicaux pour le soutenir dans cette épreuve. L'équipe juridique du Local 9 l'a bien représenté tout au long de cette démarche ardue. Mais c'est la persévérance et la détermination de Yohan qui lui ont permis que justice soit finalement rendue.

ACTIVITÉS À VENIR

ACTIVITÉ GLISSADES DU GRAND MONTRÉAL :

20 janvier 2024
aux Super Glissades Matha

Pour plus d'informations sur cette activité, contactez le bureau régional de Montréal au 514-374-5871.

CABANE À SUCRE DU CENTRE-DU-QUÉBEC :

13 avril 2024
à l'Érablière Prince

Pour plus d'informations sur cette activité, contactez le bureau régional de Drummondville au 819 850-5315.

Au Local 9, on s'amuse en masse!

Des activités sont organisées par les comités de loisirs partout au Québec.

Pour connaître la prochaine activité dans votre région, contactez votre représentant ou consultez la page **Quoi de 9 de notre site Web.**



Équipe de dek hockey lors d'un match à Gatineau.

Si vous êtes intéressés à vous joindre à l'équipe de dek hockey de la région de l'Outaouais, contactez le représentant ou le bureau régional au (819) 772-0237.

NOS BUREAUX

MONTRÉAL – SIÈGE SOCIAL

9100, Métropolitain Est,
Anjou, Qc, H1K 4L2
T : (514) 374-5871
F : (514) 374-8800
Sans frais : 1 800 465-9791
DIRECTION :
Alexandre Ricard, président
François Longtin, directeur général adjoint
Frédéric Cambrini, directeur adjoint
Nicolas Trudel, directeur adjoint
REPRÉSENTANTS :
Carl Gilbert, François Grenier,
Maxime Macocco, David Ménard,
Louis-Xavier Moreau, Martin St-Pierre,
Patrick Zajac
COORDONNATRICE : Linda Dupuis

RESPONSABLE DE LA COMPTABILITÉ :
Kim Bellemare
AGENTE À LA COMPTABILITÉ : Jessika Gingras
ADJOINTE ADMINISTRATIVE : Julie Amyot
AGENT DE RÉFÉRENCE : Patrick Thouin
SECRÉTAIRE : Anne Marie Trujillo
GESTION DES MEMBRES : Liana Mercurio
AGENT AUX ACCRÉDITATIONS : Paul Sévigny
AVOCATS : Mark-André Archambault et
Adriana Tannous
TECHNICIENNE JURIDIQUE : Camille Boissé
SECRÉTAIRE JURIDIQUE : Annie Serres
CONSEILLÈRE EN RELATIONS DE TRAVAIL :
Élise Dumont-Lagacé
CONSEILLÈRE AUX COMMUNICATIONS :
Marianne Côté

LAURENTIDES

330, rue Parent, 2^e étage,
St-Jérôme, Qc, J7Z 2A2
T : (450) 436-8808
REPRÉSENTANT : Yannick Pelletier
SECRÉTAIRE : Céline Côté

SAGUENAY / LAC-ST-JEAN

2679, boul. du Royaume, bureau 230,
Jonquière, Qc, G7S 5T1
T : (418) 699-5061
REPRÉSENTANT : Sabin Lapointe
SECRÉTAIRE : Emilie Thibeault

MAURICIE

7080, boul. Marion, bureau 210,
Trois-Rivières, Qc, G9A 6G4
T : (819) 375-9683
REPRÉSENTANT : Martin Lebel
SECRÉTAIRE : Isabelle Béland

SAINT-GEORGES DE BEAUCE

(mardi pm ou sur rendez-vous)
11215, 1^{re} Avenue,
Saint-Georges de Beauce, Qc, G5Y 1S4
T : (418) 628-9299
REPRÉSENTANT : David Gachon

ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

201, rue du Terminus Ouest, bureau 2400,
Rouyn-Noranda, Qc, J9X 2P7
T : (819) 762-4515
REPRÉSENTANT : Martin Bluteau
SECRÉTAIRE : Kariane Lamontagne

CÔTE-NORD

8, rue Père-Divet,
Sept-Îles, Qc, G4R 3N2
T : (418) 968-3008
REPRÉSENTANT : Guillaume Tessier
SECRÉTAIRE : Karine Lepage

MONTÉRÉGIE

161, rue St-Jacques,
Granby, Qc, J2G 9A7
T : (450) 777-1030
REPRÉSENTANT : Charles-Olivier Timperio
SECRÉTAIRE : Karine Raymond

SOREL-TRACY (sur rendez-vous seulement)

71, rue de Ramezay, Local 308A
Sorel-Tracy, Qc, J3P 3Z1
T : (514) 374-5871
REPRÉSENTANT : Réjean Chalifoux

BAIE-COMEAU (sur rendez-vous seulement)

1041, rue de Mingan,
Baie-Comeau, Qc, G5C 3W1
T : (418) 968-3008
REPRÉSENTANT : Guillaume Tessier

ESTRIE

2144 rue King Ouest, bureau 150,
Sherbrooke, Qc, J1J 2E8
T : (819) 563-3161
REPRÉSENTANT : Déreck Dubé
SECRÉTAIRE : Samantha Grandbois-Carrier

OUTAOUAIS

219, boul. Maloney Ouest, bureau 3,
Gatineau, Qc, J8P 3V9
T : (819) 772-0237
REPRÉSENTANT : Johnathan Baril
SECRÉTAIRE : Claude Audy

TERREBONNE

(sur rendez-vous seulement)
3455, boul. De la Pinière, bureau 203,
Terrebonne, Qc, J6X 0A1
T : (514) 374-5871
REPRÉSENTANT : Kevin Noel

BAS-ST-LAURENT / GASPÉSIE

2, rue St-Germain Est, bureau 609,
Rimouski, Qc, G5L 8T7
T : (418) 723-2717
REPRÉSENTANT : Gino Loisel
SECRÉTAIRE : Judith Roy

ÎLES DE LA MADELEINE

(sur rendez-vous seulement)
350, chemin Principal, bureau 201A,
Cap-aux-Meules, Qc, G4T 1C9
T : (418) 723-2717
REPRÉSENTANT : Gino Loisel
DÉLÉGUÉ RÉGIONAL : Marco Rivard

QUÉBEC

5000, boul. Des Gradins, bureau 265,
Québec, Qc, G2J 1N3
T : (418) 628-9299
REPRÉSENTANTS : Christian Lacroix,
Guillaume Gaudreault-Jean, Luc Martineau,
David Gachon
SECRÉTAIRE : Vanessa Jean

THETFORD MINES

(sur rendez-vous seulement)
733, boul. Frontenac Ouest, bureau 10
Thetford Mines, Qc, G6G 7X9
T : (819) 850-5315
REPRÉSENTANT : Marcel Duchesne

BROSSARD (sur rendez-vous seulement)

4805, boul. Lapinière, bureau 6200,
Brossard, Qc, J4Z 0G2
T : (514) 374-5871
REPRÉSENTANT : Cédéric Déraspe

CENTRE-DU-QUÉBEC

2940, boul. Lemire, bureau 106,
Drummondville, Qc, J2B 7J6
T : (819) 850-5315
REPRÉSENTANT : Marcel Duchesne
SECRÉTAIRE : Lise Pépin

LA FRATERNITÉ EST LE JOURNAL

publié par la Fraternité nationale des charpentiers-menuisiers.

L'information recueillie dans ce numéro traite des activités depuis le numéro de juillet 2023 et est à jour au 4 décembre 2023

ONT COLLABORÉ À CE NUMÉRO

L'équipe de direction, les représentants de la Fraternité, Lise Pépin et Aida Hajjar.

COORDONNATRICE DU JOURNAL

Marianne Côté

COMMANDITES

Merci à nos commanditaires : Fiers et compétents, Beneva

PRÉPARATION GRAPHIQUE ET IMPRESSION

Atelier québécois Offset (1998) inc. 450.661.2711
Upperkut 514.593.6363

Tirage : 29 400

Dépôt Légal Bibliothèque Nationale du Québec.



LE SYNDICAT DES CHARPENTIER-S-MENUISIERS ET DES CHARPENTIÈRES-MENUISIÈRES LE PLUS INFLUENT AU QUÉBEC.

ENSEMBLE, ON EST LA MASSE.



T 800 465-9791 F 514 374-8800

9100, MÉTROPOLITAIN EST, ANJOU, QC, H1K 4L2

WWW.LOCAL9.QUEBEC

